

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 2 juillet 2026
portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale**

NOR : JUST2608460A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 16 octobre 2025 relatif au statut du Conseil national de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au Conseil national de l'action sociale :

1° En qualité de membres titulaires au titre du 8° au 11° du I de l'article 5 de l'arrêté du 16 octobre 2025 susvisé :

Mme Anne FICHOU-GENTE, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris Ile-de-France, en qualité de représentante du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris ;

M. Maxime RIBAR, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, adjoint responsable du département des RH au service administratif régional de la cour d'appel de Paris, en qualité de représentant d'un service administratif régional ;

M. Ahmed BELMOSTEFA, chef d'unité des relations sociales et de l'environnement professionnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, en qualité de responsable des services déconcentrés de la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Mme Bathilde GROH, directrice des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse - Île-de-France et Outre-Mer, en qualité de responsable des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse.

2° En qualité de membres suppléants au titre du 3° du II de l'article 5 et du 9° à 11° du II du même arrêté :

M. Hugo FREZET, adjoint au chef de cabinet de la direction des affaires criminelles et des grâces, en qualité de chef de cabinet d'une direction de l'administration centrale ;

Mme Julie MUNIER-PHILOUZE, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Versailles, en qualité de représentante d'un service administratif régional ;

Mme Angélique ZAKINE, adjointe au chef d'unité des relations sociales et de l'environnement professionnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, en qualité de responsable des services déconcentrés de la direction générale l'administration pénitentiaire ;

M. Gilles LEMEE, conseiller juridique de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest, en qualité de responsable des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse.

Article 2

Sont nommés représentants du personnel au Conseil national de l'action sociale :

1° En qualité de membres titulaires :

M. Jean-François FORGET, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Christophe PINTO, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Frédéric GALLIERE, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Emmanuel CHAMBAUD, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

Mme Sandrine DEBATS, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

Mme Béatrice BRIOUT, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Christophe BOURGEOIS, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Emmanuel BAUDIN, représentant Force Ouvrière ;

M. Samuel DEHONDT, représentant Force Ouvrière ;

M. Jessy ZAGARI, représentant Force Ouvrière ;

Mme Patricia ARCADE, représentant Forcé Ouvrière ;

Mme Vanessa LEFAIVRE, représentant Force Ouvrière ;

Mme Catherine ARNAL, représentant Force ouvrière ;

Mme Carole RICOUS, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;

M. Thierry TAMÉ, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;

Mme Geneviève MAROT, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;

M. François-Xavier GIACOBBI, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail.

2° En qualité de membres suppléants :

Mme Karine BILLON, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Alexandre VISSOUVANADIN, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

Mme Nathalie PIPONNIER, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Benoît NORMAND, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

Mme Corinne MIN, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

Mme Nolwen DUGUE, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Thierry GRIFFET, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

M. Jacques BOELS, représentant Force Ouvrière ;

Mme Katia FRANCOIS, représentant Force Ouvrière ;

M. Hicham SABR, représentant Force Ouvrière ;

M. Medjid MOUHOU, représentant Force Ouvrière ;

M. Yoan KARAR, représentant Force Ouvrière ;

Mme Catherine URTIAGA, représentant Force Ouvrière ;

M. Pascal MARIÉ, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;

Mme Catherine BACHORZ, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;

Mme Françoise BARRIER, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;

M. Elyamine SAID, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail.

Article 3

M. Frédéric GALLIERE, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice / Union Syndicale des Magistrats, est nommé président du Conseil national de l'action sociale ;

M. Christophe LABEDAYS, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, est nommée vice-président du Conseil national de l'action social.

Article 4

L'arrêté du 21 janvier 2026 portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale est abrogé.


Article 5

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le

12 JUIL. 2026

- Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice du dialogue social, de la négociation
et de la qualité de vie au travail,



C. DESHORS